

# Concours photo calendrier LPO Champagne-Ardenne 2021

La LPO Champagne-Ardenne a prévu de réaliser un calendrier pour l'année 2021. Par ce concours, elle ouvre la possibilité à ses adhérents de contribuer à sa réalisation.

## Règlement

Art 1- **Organisateur** : LPO Champagne-Ardenne

Art 2- **Objet du concours** : Il s'agit pour les participants de transmettre de 1 à 3 photographies maximum par voie numérique sur toute thématique ayant trait à la nature (faune, milieu, paysage...) de Champagne-Ardenne.

Art 4- **Participants** : Le concours est uniquement ouvert aux adhérents en cours de la LPO Champagne-Ardenne sans limite d'âge. Pour les mineurs, une autorisation parentale est nécessaire pour participer au concours

Art 5- **Inscription** : La participation est gratuite

Art 6- **Format** : Les photographies sont à transmettre au format numérique. Dans un 1<sup>er</sup> temps, les participants sont invités à transmettre une version "allégée" (maxi : 1 M0) des photographies qu'ils souhaitent voir concourir. L'original (ou une version de qualité imprimable-mini 5 millions de pixels) sera demandé aux auteurs pour les 12 photos retenues.

Art 7- **Délai d'envoi** : Les photographies devront être transmises à la LPO Champagne-Ardenne avant le 30 juin 2020. Les photos sont à envoyer par voie numérique à l'adresse : champagne-ardenne.lpo.fr/XXXXX.

Art 8- **Droits d'auteurs** : Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs des photographies envoyées, c'est-à-dire qu'ils ont pris eux-mêmes ces photos. Toute représentation totale ou partielle d'une œuvre existante est interdite. La LPO Champagne-Ardenne ne pourra être tenue responsable du non-respect des droits d'auteur. La LPO Champagne-Ardenne s'engage à utiliser les photographies uniquement pour la réalisation du calendrier annuel et pour sa communication sur ce sujet (site internet, réseaux sociaux) avec la précision des noms des auteurs ou de leurs pseudonymes. Les photographies gagnantes du concours seront imprimées dans le calendrier 2021 de la LPO Champagne-Ardenne. La LPO Champagne adhère et s'engage à respecter la charte des concours équitables (<http://www.concoursequitable.com/>)

Art 9- **Sélection** : Les photographies retenues seront sélectionnées par un jury composé de membres du Conseil d'administration et de l'équipe salariée de la LPO Champagne-Ardenne. Dans le cas où plusieurs photographies d'un même participant seraient sélectionnées, deux seulement pourront être publiées sur le calendrier. Chaque photographe retenu se verra remettre 3 exemplaires du calendrier à retirer à la LPO Champagne-Ardenne

Art 10- **Publication** : Les douze photographies sélectionnées seront intégrées au calendrier LPO Champagne-Ardenne 2021. Un crédit photo (nom ou pseudo) sera apposé sur chaque photo

Art 11- **Règlement** : Le fait de participer au concours implique l'acceptation du règlement sans possibilité de contestation quant aux résultats.